

Try Black Horse ALE 100 Years of Brewing experience behind it

The Labor World



Le Monde Ouvrier

Drink DOW'S ALE Standard of Strength and Quality

Rédaction et administration: 9 et 11, rue Saint-Paul Ouest.

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: MAin 1698 — Le numéro: CINQ CENTS PARTOUT

Les accidents du travail

TROISIEME ARTICLE

Que dit la loi de 1909? — Ceux qui tombent sous son application. — Que faire en cas d'accident?

Maintenant que nous avons exposé les origines des lois de réparation des accidents du travail, leur progression et leur évolution, voyons un peu ce que la loi actuellement en force dans la province de Québec dit et comment elle fonctionne.

Pour en rendre l'étude facile et plus à la portée de ceux qui n'en ont qu'une vague idée, nous avons cru bien faire de subdiviser cet exposé sous forme de questions et réponses, en y ajoutant certains commentaires pour en mieux faire connaître la portée, ses avantages et ses inconvénients. Nous ne prétendons pas couvrir en détail chacun des articles de cette loi mais tout simplement en donner une idée générale.

Comme nous l'avons déjà dit, la loi de réparation des accidents du travail de la province de Québec fut la première du genre sur le continent américain; elle fut adoptée en mai 1909 et mise en force le 1er janvier 1910. A cette époque, c'était presque un coup d'audace — tout au moins une innovation — aussi les critiques furent-elles acerbes et l'opposition formidable; nombreux furent ceux qui prétendirent qu'elle allait trop loin et que le nombre d'accidents augmenterait dans des proportions considérables par le fait que certains ouvriers deviendraient plus négligents, sachant qu'ils toucheraient des indemnités s'ils étaient victimes d'accidents, et que, conséquemment, l'industrie serait grevée d'un fardeau onéreux qui empêcherait son développement normal et la mettrait sur un pied d'infériorité avec ses concurrents. L'expérience a prouvé que tel ne fut pas le cas, car depuis, les autres provinces ont adopté des lois de réparation des accidents du travail beaucoup plus généreuses que la nôtre. Bref, si nous avons battu la marche en avant, nous nous sommes fait dépasser de beaucoup par les autres et les ouvriers du Québec — tout comme les patrons d'ailleurs — sont moins bien partagés aujourd'hui que ceux des autres provinces canadiennes.

ETUDE DE LA LOI DE 1909

1. Préliminaires. — La loi de 1909 a pour objet de faire obtenir à tous les salariés de l'un ou l'autre sexe, qui ont été victimes d'accidents pendant leur travail, des indemnités en rapport avec l'incapacité de travail entraînée par les blessures subies; en cas de mort, les indemnités sont dues aux ayants droit: veuves ou veufs, enfants, etc.

Aucune indemnité n'est due si la victime a intentionnellement provoqué l'accident, au cas par exemple de tentative de suicide — cas assez rare mais qui s'est vu quand même. En dehors de ce cas, l'ouvrier a droit aux indemnités, même s'il y a eu négligence ou faute de sa part et cette négligence ou faute ne réduit pas le taux des indemnités si ce n'est qu'exceptionnellement si la faute est extrêmement grave, inexcusable, que l'indemnité pourrait être réduite. Elle pourrait être augmentée, par contre, si c'est le patron, ou ses préposés, qui ont commis la faute inexcusable.

L'accident du travail s'entend, non seulement de celui qui se produit par le fait du travail, mais encore de tout accident survenant à l'occasion du travail et pendant les heures de travail. En France, on a donné une bonne définition à cette expression "accident survenu par le fait du travail ou à l'occasion du travail" en disant: "tout accident qui arrive dès l'instant où l'ouvrier est à la disposition de son patron jusqu'au moment où il redevient libre de sa personne". Cela ne prête à aucune ambiguïté.

L'ouvrier qui bénéficie de la loi de 1909 ne peut invoquer le droit commun contre son patron mais indépendamment de l'action sous la loi des accidents du travail, il conserve contre les auteurs de l'accident — autres que le patron ou ses ouvriers et préposés — le droit de réclamer la réparation du préjudice causé, conformément aux règles du droit commun. Cette action contre les tiers responsables peut même être exercée par le chef d'entreprise, à ses risques et périls, aux lieux et places de la victime ou de ses ayants droit, si ceux-ci négligent d'en faire usage, après mise en demeure.

Pour les ouvriers qui ne tombent pas sous l'application de la loi de 1909, ils peuvent réclamer des dommages de leur patron pour un accident de travail mais seulement sous les règles du droit commun et alors ils doivent prouver que l'accident est arrivé par la faute du patron ou de ses préposés. Dans ce cas, ils ont droit à leur plein salaire ou à la proportion établie suivant la responsabilité ou faute commise.

En règle générale, il est assez difficile de prouver que l'accident est arrivé par la faute du patron. C'est précisément pour obvier à cette difficulté que les lois de réparation des accidents du travail ont été adoptées par les législateurs de tous les pays civilisés. Sous l'empire de ces lois, le patron est responsable des dommages causés à un de ses ouvriers, même si l'accident est arrivé par la négligence ou la faute de celui-ci, tandis que sous le droit commun, le patron n'est responsable que s'il est prouvé que c'est lui qui est en faute.

2. Quelles sont les industries couvertes par la loi?

L'industrie du bâtiment, les usines, manufactures et ateliers, chantiers de pierre, de bois ou de charbon, les entreprises de transport par terre ou par eau, de chargement ou de déchargement, celles du gaz et de l'électricité, la construction, la réparation et l'entretien des chemins de fer ou tramways, d'aqueducs, égouts, canaux, digues, quais, docks, éleveurs et de ponts; les mines, carrières, et toute exploitation industrielle dans laquelle sont fabriqués ou mises en oeuvre des matières explosives ou dans laquelle il est fait usage d'une machine mue par une force motrice autre que celle de l'homme ou des animaux. Lorsqu'une corporation municipale entreprend ou fait exécuter elle-même des travaux publics dans des conditions qui rendraient l'entrepreneur sujet aux dispositions de la présente loi, elle y devient soumise elle-même.

Cette énumération des industries qui tombent sous la loi semble bien précise, à première vue, mais il n'en est rien car il a fallu de nombreuses contestations judiciaires et l'intervention des Cours d'Appel et même de la Cour Suprême pour faire décider dans bien des cas si un établissement était soumis à l'application de la loi; elle reste encore indécise sur bien des points. Un travail identique dans des établissements différents ne donne pas, dans tous les cas, droit à la victime d'un accident de recourir à la loi des accidents du travail. Un machiniste qui se fait blesser en réparant un auto dans un atelier de réparations générales serait protégé tandis qu'un autre qui fait le même travail dans une école de chauffeurs ou dans un garage qui ne fait que des réparations courantes, ne le serait pas. Un ébéniste qui travaillerait dans un atelier d'ébénisterie ordinaire serait protégé par la loi en cas d'accident tandis qu'un autre qui ferait le même travail dans un atelier faisant partie d'un grand magasin à rayons, ne serait plus protégé.

3. Quels sont les ouvriers dans ces industries qui sont bénéficiaires de la loi?

Tous les salariés des entreprises industrielles citées plus haut bénéficient de la loi sur les accidents du travail, pourvu que leur salaire ne dépasse pas la somme de \$1,500.00 par année. Ne sont pas non plus bénéficiaires de la loi ceux qui travaillent seuls d'ordinaire.

On admettra qu'il n'est pas toujours aisé pour un ouvrier de se rendre compte au juste si son salaire lui permet de tomber sous l'application de la loi. Il est difficile pour un ouvrier de calculer exactement son gain annuel; il tient rarement un compte exact du salaire reçu de semaine en semaine et s'il arrive que son salaire le porte près de la limite des \$1,500 mentionnée par la loi comme étant le salaire maximum qui donne droit à l'application de la loi, ce n'est souvent qu'après un procès coûteux que ce point peut être parfaitement établi.

Pourquoi un ouvrier gagnant \$30 ou plus par semaine serait-il privé des bénéfices de la loi tandis que celui qui touche quelques sous de moins par semaine tombe sous son application? La seule explication qu'on puisse donner, c'est que la réparation des accidents du travail était considérée jadis comme une charité qu'on faisait à un malheureux dont le salaire n'était pas considéré suffisant pour

Le suffrage féminin

Les femmes font parler d'elles, cette enceinte veut du mouvement et de l'agitation; puis elles sont radicales et les demi-mesures ne leur conviennent pas. Adieu, les bonnes sœurs et les beaux songes, les yeux ouverts ou fermés, si les femmes deviennent sénateurs. Il suffirait du froignon d'un jupon pour tout révolutionner dans le château du silence! Peut-être qu'avec le temps perdront-elles leur vertu stimulante et leur besoin d'action s'émoussera-t-il. Mais les premiers temps ce sera terrible. Elles voudront tout regimber, tout transformer, tout animer de leur souffle tumultueux. Ces mains habituées à abattre des fils d'araignées, à gratter dans les coins où la poussière se réfugie, à vider des armoires où le désordre se niche sournoisement se promèneront avec volupté dans les recoins ténébreux de ce bâtiment où s'ourdissent des intrigues. Elles balayeront ces vieux préjugés qui obstruent les rayons du soleil.

Les gens du gouvernement qui sentent la soupe chaude ne veulent pas la manger. Cette bonne constitution se prête souvent à des compromissions dangereuses mais ne ment pas aussi facilement que les politiciens. Quand on lui a posé directement la question: Une femme est-elle éligible au sénat, voilà ce qu'elle a répondu: — toute personne qualifiée est éligible au sénat.

La question, écrit le "Canada" de vendredi dernier, est de savoir si la femme entre dans cette catégorie. Autrement dit, la femme est-elle une personne? A quoi le nouveau Larousse répond: — "Personne, individu, homme ou femme — être personnel considéré comme s'appartenant à lui-même."

Si vous consultez le droit, il vous le donne cette réponse: — "Personne, individu, homme ou femme — être personnel considéré comme s'appartenant à lui-même."

lui permettre de faire des économies pour parer à l'éventualité d'un accident; c'était une amoné plus ou moins bien déguisée au lieu d'être un droit reconnu par la loi. Quoi qu'il en soit, il est excessivement difficile pour un ouvrier dans les métiers de la construction surtout de prouver exactement le salaire gagné au cours des douze mois précédant l'accident: il a parfois travaillé pour plusieurs patrons et a négligé de garder toutes ses enveloppes de paie. Comment alors peut-il savoir s'il tombe sous l'application de la loi ou non? Que lui restait-il à faire dans les circonstances? Tout simplement de calculer le salaire qu'il a reçu depuis son entrée dans l'entreprise, et y ajouter la rémunération moyenne qu'ont reçue les ouvriers de la même catégorie durant la période de temps nécessaire pour compléter les douze mois. Seulement, comme il y a beaucoup de métiers où l'on ne travaille pas plus de sept ou huit mois dans l'année, on calcule alors le salaire reçu pendant la période d'activité puis on y ajoute le gain pendant le reste de l'année si l'ouvrier a travaillé à d'autres occupations. On conviendrait que tout cela porte à des erreurs grosses de conséquences, surtout lorsque le salaire est d'environ \$30 par semaine.

Le patron, lui, est en meilleure position de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. S'il est poursuivi sous l'empire de la loi des accidents du travail, il peut consulter ses feuilles de salaire et agir en conséquence.

4. Que devez-vous faire pour obtenir ce à quoi vous avez droit si vous tombez sous la loi des accidents du travail?

Une fois ce point établi, que l'industrie dans laquelle vous étiez engagé tombe bien sous la loi et que votre salaire n'est pas supérieur à \$1,500 par année, vous devez obtenir l'autorisation d'un juge de la Cour Supérieure si la réclamation est pour plus de \$100, ou d'un juge de la Cour de Circuit si la réclamation est de moins de \$100, pour poursuivre sous l'empire de la loi des accidents du travail. S'il n'y a pas de juge qui réside dans la localité où l'accident est arrivé ou qu'il soit absent du chef-lieu où il est chargé de siéger, vous pouvez vous adresser au protonotaire de l'endroit, qui a le pouvoir de le remplacer pour adjuger sur les requêtes en cas d'accident de travail.

Vous devez présenter au juge une requête à cet effet. Si vous n'êtes pas en état de préparer cette requête vous-même, il est alors préférable d'aller consulter un avocat qui la préparera pour vous et la soumettra au juge. Avis de cette requête, dans l'un ou l'autre cas, doit toujours être donné au patron.

5. Accident léger. — Incapacité temporaire de travail. — Salaire de base journalier.

Si votre blessure vous rend incapable de travailler pendant plus d'une semaine, vous avez droit à la moitié de votre salaire journalier à partir du huitième jour jusqu'à la consolidation de votre blessure — qui est le moment où vous êtes censé être guéri et en état de recommencer à travailler. Cette indemnité ne peut être moindre que quatre dollars par semaine et doit être payée aux mêmes époques que les salaires des autres employés et pas à un intervalle de plus de seize jours. Les apprentis sont assimilés aux ouvriers les moins rétribués de l'entreprise.

Beaucoup d'ouvriers sont sous l'impression que le patron est obligé de payer les frais médicaux. C'est une erreur, ceux-ci sont à la charge de l'accidenté; il n'y a que dans les cas où l'accident a causé la mort que le patron est tenu de payer une somme n'excédant pas \$50.00 pour les frais de médecin et de funérailles.

Dès qu'un ouvrier est blessé, son premier soin doit être de faire appeler le médecin ou d'aller le consulter; s'il est trop gravement atteint, ses parents ou ses proches agiront pour lui. S'il est soigné dans un hôpital (service intérieur ou extérieur) il devra bien suivre les recommandations des autorités médicales de cet hôpital et ne jamais écouter les conseils de personnes bien intentionnées qui pourraient lui recommander de voir un tel ou un tel qui le soignerait mieux ou plus vite. Des causes d'accidents ont été perdues en cour parce que l'accidenté était allé voir un rebouteur plutôt qu'un médecin.

Si le chef d'entreprise l'exige par écrit, l'accidenté est tenu de subir un examen fait par un médecin pratiquant, choisi et payé par le chef d'entreprise, et s'il refuse de se soumettre à cet examen ou s'y oppose en aucune façon, son droit à l'indemnité, ainsi que tout recours pour le mettre à effet, reste suspendu jusqu'à ce que l'examen ait lieu. La victime, dans ce cas, a toujours le droit d'exiger que l'examen soit fait en présence d'un médecin de son choix.

La preuve matérielle de l'accident incombant toujours au blessé, celui-ci aura soin, surtout si l'accident se produit hors de l'usine ou du chantier, ou dans des conditions pouvant donner lieu à contestations, de prendre soigneusement les noms et adresses des personnes témoins de l'accident et qui pourraient être appelés à témoigner.

Il fera bien également de prévenir ou faire prévenir immédiatement son patron, si les circonstances paraissent le demander, au besoin par lettre recommandée, pour que celui-ci ne puisse contester la sincérité de la déclaration, invoquer qu'il n'a pas connu l'accident et qu'il n'a pu faire contrôler le blessé.

La semaine prochaine, nous continuerons cette étude et traiterons des cas d'accidents entraînant une incapacité permanente totale ou partielle, des cas fatals et des indemnités auxquelles ils donnent droit.

SOCIUS.

Deux candidats insurgés élus

Deux élections partielles viennent d'avoir lieu: l'une dans Portneuf et l'autre dans Kamouraska. Dans les deux comtés, le candidat rebelle a été élu, donnant ainsi un camouflet à la décision des conventions qui avaient été tenues.

Dans Portneuf, le Dr Pierre Gauthier, de Deschambault, a battu à plate couture M. Ovide Mayrand, avocat de Québec, par une majorité de 2,346 voix; dans Kamouraska, M. Pierre Gagnon, un cultivateur de la Rivière Ouelle, a remporté la victoire sur M. Eugène Marquis, avocat de Québec, par environ 300 voix de majorité.

Il n'y avait pas de candidat conservateur sur les rangs et il est fort possible que les votes oppositionnistes sont allés de préférence aux candidats qui luttèrent contre les candidats libéraux officiels, mais n'empêche que le résultat de ces élections doit donner à réfléchir à ceux qui mènent la barque gouvernementale. Quoique les deux nouveaux députés appuieront le gouvernement Taschereau, qu'ils sont connus comme de bons libéraux et acceptés comme tels maintenant qu'ils sont sortis victorieux de la lutte, il est fort possible que s'ils eussent été battus ils auraient été considérés comme des insurgés et tenus en suspicion par leur parti.

Le résultat des élections de Kamouraska et de Portneuf signifie que les électeurs ne veulent plus se faire imposer des candidats par la machine électorale et qu'il vaudrait mieux, dans l'intérêt du parti, qu'on laisse les électeurs faire eux-mêmes le choix de leurs candidats. Tenir une convention où quelques hautes personnalités politiques abusent de leur prestige pour faire pencher la balance du côté de celui qui a été choisi en haut lieu ne donne pas toujours le résultat qu'on attendait, cause parfois des désillusions bien amères, suscite des rancunes qui laissent des traces et nuisent à l'harmonie d'un parti et à la confiance aux chefs.

Une leçon salubre

La tragédie du Laurier-Palace vient d'avoir son dénouement devant les assises criminelles; les accusés ont été condamnés, Ameen Lavand à deux ans de pénitencier, Michel Arie et Camille Bazy à un an de prison chacun. L'un était le propriétaire du théâtre, les deux autres ses employés. Ils ont été reconnus coupables d'homicide et d'avoir causé la mort de 78 enfants lors de la catastrophe dont tous se rappellent encore les tristes circonstances.

Certes, la condamnation est sévère, mais elle est juste, comme le disait si bien le juge Wilson; espérons qu'elle servira de leçon salubre à tous ceux qui violent la loi et qui, dans leur course effrénée à l'argent et au gain sous toutes ses formes, oublient trop facilement le prix inestimable de la vie humaine.

Nous avons été blâmés, en certains milieux, pour l'attitude que nous avons prise lors de l'enquête du juge Boyer lorsque nous nous sommes prononcés contre la fermeture des cinémas le dimanche; plusieurs nous ont même accusés de nous être laissé influencer par les propriétaires de théâtres et d'avoir trahi les intérêts d'une certaine catégorie d'ouvriers organisés. Nous n'avons pas changé d'opinion depuis et si c'était à recommencer demain nous prendrions encore la même attitude, mais il ne faut pas mêler deux questions; autant nous sommes contre la fermeture des cinémas le dimanche autant nous sommes en faveur de poursuivre avec toute la rigueur possible ceux qui violent la loi et mettent la vie du public en danger par suite de cette violation. Nous croyons que les autorités provinciales et municipales devraient refuser impitoyablement tout permis ou licence de salle publique lorsque la bâtisse n'est pas conforme en tous points aux lois et règlements régissant ces édifices publics et qu'il ne devrait y avoir d'exception pour personne, que ces bâtisses servent à des fins d'amusements, patriotiques ou religieuses, la loi devrait s'appliquer indistinctement à tous.

Il n'est pas rare de voir, même aujourd'hui, après la dure et pénible leçon du Laurier-Palace, des salles d'amusements bondées de monde, dans les ailes, les couloirs, partout où il y a un pouce de place. Il nous semble qu'on ne devrait pas permettre de vendre un seul billet d'entrée de plus que le nombre de sièges disponibles. Il nous a même été rapporté que, dans certaines églises, on fermait les portes durant les offices religieux. Nous avons de la peine à le croire, mais si c'est vrai, on devrait prévenir les autorités compétentes des risques qu'elles encourent de ce fait et les prier d'y mettre un terme immédiatement, si l'on ne veut pas qu'un jour une nouvelle catastrophe ne survienne.

On ne saurait prendre assez de précautions pour protéger la vie du public; que ceux qui seraient tentés d'imiter l'exemple des personnes qui avaient charge du Laurier-Palace réfléchissent à la punition qui vient de leur être infligée et fassent en sorte de ne pas se trouver un jour dans la même position. Nous avons de bonnes lois pour protéger le public, qu'on les mette en force sans faveur ni parti-pris et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Clause 1. Cette clause comportait une demande d'affiliation au Conseil par la Ligue Auxiliaire des femmes de l'Union des Machinistes. Le comité recommande que cette Ligue envoie une délégation pour discuter la situation avec le comité exécutif.

Clause 2. Le comité chargé de faire une étude des problèmes de la congestion du trafic dans les rues de Montréal, a appris que des hauts fonctionnaires municipaux favorisaient l'érection d'une ligne de tramway élevée, il est d'opinion que ce serait contraire aux meilleurs intérêts des citoyens et qu'une méthode plus moderne de transport devrait être adoptée.

Clause 3. Le comité ayant appris que certains échevins faisaient des démarches pour faire prolonger leur terme d'office, est d'opinion que l'on devrait s'en tenir strictement aux prévisions de la charte municipale et se prononcer contre de tels changements.

Après quelques affaires de routine, le Conseil s'est adjourné vers 11 heures.

M. E. Stocker

Fatigué. Harassé. Douleurs aux reins. Maux de tête. Digestion difficile. Pilules Moro. En bonne santé.

"Je me sentais, depuis quelques temps, extrêmement fatigué, harassé lorsque je rentrais chez moi après une journée de travail. Je souffrais beaucoup de douleurs aux reins et maux de tête. Ma digestion se faisant difficilement je mangeais moins. Les Pilules Moro, que ma femme m'avait engagé à prendre, ont si bien refait mes forces et amélioré mon état que depuis je me sens en bonne santé". M. Edouard Stocker, 5, rue Dupuis, Hull P.Q.



PILULES MORO, peuvent être prises en toute confiance par les hommes de tout âge, dans les cas de: Maux de reins, Epuement, Rhumatisme, Maux de tête, Mauvaise digestion, Manque d'appétit.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les hommes qui désirent consulter nos médecins peuvent le faire tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir (excepté les dimanches et fêtes religieuses) à nos bureaux, No 1570, rue St-Denis. Que ceux qui ne peuvent y venir, nous écrivent tous les détails de leur maladie et si, après avoir minutieusement étudié leur cas, nos médecins jugent la maladie trop sérieuse, ils indiqueront à chacun le meilleur médecin de sa localité pour nous aider à le soigner. Voilà donc pour tous un moyen économique et certain de se traiter.

Protégez-vous en exigeant les Pilules MORO. Prix partout ou par la poste, 50 sous la boîte. 3 boîtes, \$1.25, 6 boîtes, \$2.50.

PILULES MORO

Cie Médicale Moro, 1570, rue St-Denis, Montréal

Le cas de Mme J. Parent

Mari très inquiet. Parle à un prêtre qui lui conseille d'écrire à nos Médecins. Heureux résultats. Meilleure santé qu'une femme n'ait jamais pu désirer. Elle se croyait au ciel tant elle se trouvait heureuse.

Plusieurs médecins et même des femmes charlatans m'avaient soignée pour des douleurs internes qui m'étaient restées après la naissance d'un bébé, mais je continuai d'en souffrir toujours autant. Je ne savais plus que faire et je me décourageais. Mon mari, que mon état inquiétait, avait dit à plusieurs personnes combien j'étais malade, il en parla à un prêtre qui lui suggéra d'écrire aux médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine, ce qu'il fit. Aussitôt je me suis mise à suivre le traitement qui me fut recommandé et à prendre des Pilules Rouges. Bientôt j'ai remarqué que mes forces s'augmentaient, que ma digestion se faisait plus régulièrement; mes douleurs se sont passées peu à peu; enfin, au bout de deux mois j'étais rétablie. Je me croyais au ciel tant j'étais heureuse de ce résultat. J'ai acquis de l'embonpoint depuis et j'ai la meilleure santé qu'une femme puisse désirer. Mme. J. Parent, Louiseville, (Maskinongé), P.Q.



Il n'y a surement pas de meilleur remède pour les femmes, de tout âge, en tout temps, dans les cas de: Anémie, Chlorose, Perte d'appétit, Faiblesse d'estomac, Mauvaise circulation, Troubles nerveux, Maux de tête, Irrégularités, Douleurs internes, Troubles du retour d'âge.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les femmes qui désirent consulter nos Médecins peuvent le faire tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir (excepté les dimanches et jours de fête religieuse) à nos bureaux, No 1570, rue St-Denis. Que celles qui ne peuvent y venir, nous écrivent tous les détails de leur maladie et si, après avoir minutieusement étudié leur cas, nos médecins jugent la maladie trop sérieuse, ils indiqueront à chacune le meilleur médecin de sa localité pour nous aider à la soigner. Voilà donc pour toutes un moyen économique et certain de se traiter. Prix partout ou par la poste, 50 sous la boîte, 3 boîtes, \$1.25, 6 boîtes, \$2.50

PILULES ROUGES

Cie Chimique Franco-Américaine, Liée, 1570, rue St-Denis, Montréal

Le Coin des Unions locales

VOTE DE SYMPATHIES

À la dernière assemblée régulière du Conseil de District les délégués ont appris, avec regret le décès d'un de leurs délégués dans la personne du confrère Georges Côté, membre de l'Union locale No 178, des charpentiers de Navires, survenue à la suite d'un accident à bord du "Canadian Seigneur". Le confrère Côté était membre de la Fraternité Unie depuis de longues années et avait occupé à différents temps les positions d'officier dans l'organisation. En signe de sympathie, le Conseil prit un vote suivant les cérémonies d'usage, et le Secrétaire du Conseil de District a reçu instructions de communiquer ce vote à la famille du confrère défunt, ainsi qu'aux journaux.

CHARPENTERS MENUISIERS

Les rapports sur les activités du travail chez les charpentiers-menuisiers organisés, durant l'été qui vient de s'écouler, indiquent que "le travail a été très tranquille" à Montréal et dans la banlieue, durant cette période d'ordinaire si active. Par contre les mêmes rapports constatent une reprise sérieuse de l'activité des travaux de la construction en notre ville depuis quelques semaines. Ces rapports ont été soumis au Conseil de district de Montréal de la Fraternité Unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, à sa dernière assemblée. Ce conseil a décidé d'entreprendre une nouvelle et grande campagne de propagande et de recrutement à Montréal et la banlieue. Le communiqué suivant nous a été transmis par le secrétaire du Conseil de district, M. J. E. C. Baette.

"Encouragé par l'activité remarquable qui a régné depuis quelques semaines dans la construction, après un été très tranquille au point de vue des chantiers organisés, le Conseil de district des charpentiers-menuisiers est encouragé à commencer dès ce mois de novembre sa campagne de recrutement des membres. Les officiers se réuniront inégalement pour rédiger le programme des assemblées qui seront tenues cet hiver. Une devise a été adoptée pour l'année, "5,000 membres le premier de mai." Si l'on continue à recruter avec le même succès que ces deux derniers mois, ce chiffre sera facilement atteint. Au delà, des méthodes toutes nouvelles ont été adoptées, non seulement pour recruter, mais aussi pour garder en bonne tenue les membres affiliés."

FETE CHEZ LES PLOMBIERS

L'union internationale des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage donnaient mercredi soir dernier, aux quartiers de la construction, 417 rue Ontario est, son grand concert-bouquet annuel. Un beau programme de chant, musique et déclamation fut exécuté, et des rafraichissements furent servis gratis. Plusieurs discours furent également prononcés sur la situation du métier, qui est très encourageante en ce moment.

UNION DES PRESSIERS

L'union internationale des pressiers et assistants, No 52, convoque ses membres à une assemblée qui aura lieu lundi, le 7 novembre au No 248 rue Saint-Jacques, à 8.30 p.m. À cette séance seront présentés les rapports des comités: Conseil des Métiers et du Travail, du Comité exécutif local, ainsi que correspondance importante des quartiers généraux du Tennessee, et initiation de nouveaux membres. Le comité rappelle aux membres que le 6e souper aux huîtres aura lieu le 19 de novembre, aux quartiers généraux des imprimeurs, 248 rue St-Jacques. On pourra se procurer des billets au bureau du secrétaire-trésorier.

FETE CHEZ LES OUVRIERS DE LA CONFECTION

La grande soirée annuelle des ouvriers et ouvrières de la confection pour hommes, qui aura lieu le 12 novembre prochain, à la Palestre du National, s'annonce sous les plus favorables auspices de succès. Cette soirée est donnée dans le but de venir en aide aux membres de cette union qui sont dans le besoin. Déjà près d'une centaine de beaux et magnifiques prix ont été recueillis par la partie de cartes. La partie musicale sera tenue par l'orchestre Eddie. Il y aura des concours de danse et des prix de présence seront distribués. En outre on annonce que plusieurs personnalités en vue dans le monde de la politique et des affaires seront présentes. Le public est invité.

LA REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AU SEIN DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Le Parlement de Grande-Bretagne a édicté, à sa dernière session, une loi appelée "Workmen's Compensation" (Transfer of Funds) Act, 1927, 17 et 18 Geo. 5, chap 15), pour donner effet, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, à une motion adoptée par la Conférence impériale de l'an dernier, qui préconisait une série de dispositions à prendre par les différentes parties de l'Empire en vertu desquelles des indemnités octroyées sous le régime de la loi de réparation des accidents du travail d'une partie quelconque de l'Empire à des bénéficiaires demeurant ou ayant l'intention de demeurer dans une autre partie de l'Empire pourraient, à la prière de l'autorité "octroyante", faire l'objet d'un transfert et être administrées par une autorité compétente dans cette partie de l'Empire où résident les dits bénéficiaires.

Pour donner effet à cette motion la loi prévoit, au cas où un tel arrangement serait conclu entre la Grande-Bretagne et l'un quelconque des dominions de Sa Majesté, des règlements judiciaires pour le transfert des indemnités audit Dominion de Sa Majesté ainsi que des dispositions pour la réception et la gestion par une cour de comités des sommes ainsi transmises.

TAILLEURS DE PIERRE

L'union internationale des tailleurs de pierre, de Montréal, à sa dernière assemblée, a procédé à l'élection générale de ses officiers, pour le prochain terme de six mois. Les officiers élus sont: MM. Joseph Leclerc, président, Henri Haviaux, vice-président; Omer Saint-Aubin, secrétaire correspondant; Octave Jetté, secrétaire financier. Le Comité exécutif est ainsi composé: MM. Henri Mayer, Charles Wilson, James Taylor, Romuald Jarry et Alp. Lavigneur. MM. James Taylor, Tonsaint Maisonneuve et Octave Jetté sont élus délégués de l'union des tailleurs de pierre, au conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Cette union, l'une des plus anciennes parmi les organisations ouvrières à Montréal et au Canada, a été fondée vers 1884. Elle est considérée comme l'une des pionnières du mouvement ouvrier, en ce pays. Ses assemblées régulières ont lieu le 2e et le 4e lundis du mois, en la salle des cordonniers, 729a rue Sainte-Catherine est.

CHEZ LES CORDONNIERS

Les cordonniers de la B. & S. W. U., à Montréal, ont appris avec une grande satisfaction, que leur secrétaire-trésorier général, M. Charles Baine, a été nommé vice-président de la "International Labor Press", de la Fédération Américaine du Travail. C'est réellement un grand honneur au crédit des cordonniers.

REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

On a signalé à la Commission des accidents du travail un total de 6,522 accidents du travail en septembre et compris 31 accidents mortels. Les indemnités versées par la Commission se sont montées à la somme de \$461,983.59. C'est une diminution sur le mois d'août pendant lequel il y a eu 7,016 accidents et compris 53 mortels, mais une augmentation de 372 accidents sur septembre 1926. Jusqu'à la fin de septembre, la Commission de réparation des accidents du travail avait accordé en 1927 des indemnités s'élevant à la somme de \$4,526,629.52, soit une moyenne de \$590,000 par mois. Le nombre total des accidents signalés durant les neuf premiers mois de l'année a été de 53,463 et compris 365 accidents mortels. Ces chiffres comprennent bon nombre d'accidents dus à la circulation dont plusieurs mortels. Les accidents arrivés sur les grandes routes embrassent des commis voyageurs, des livreurs de pain et de lait et des conducteurs de camion automobile. On espère que la campagne qui se fait présentement contre les accidents sur les grandes routes aura pour résultat d'abaisser matériellement le nombre des accidents de cette catégorie.

Les conditions industrielles aux Etats-Unis

En cours de ces deux dernières années, plusieurs délégations étrangères ont visité les Etats-Unis dans le but de se documenter sur les lieux mêmes sur les conditions industrielles, et de rechercher la cause de la prospérité des Etats-Unis pour en faire profiter leur propre pays. "La Gazette du Travail" de mai 1927, a résumé le rapport d'une commission anglaise. D'autres délégations sont retournées dernièrement en Allemagne et en Australie, leur pays d'origine. "La Gazette du Travail" du mois de septembre contenait un bref compte rendu d'un rapport d'ordre général sur les conditions industrielles aux Etats-Unis, publié par M. H. B. Butler, sous-directeur du Bureau international du Travail à Genève. Le "Manchester Guardian" discute dans son numéro du 8 septembre les rapports de quelques-uns de ces visiteurs. Ce qui a le plus impressionné les observateurs anglais, fut l'étendue de l'esprit de collaboration qui existait entre employeurs et travailleurs. "Les employeurs américains mettent en commun leurs informations et fournissent à leur association ainsi qu'à la Chambre de Commerce américaine des détails sur les frais, les prix, la production et autres questions beaucoup plus librement que dans les autres pays. Le nouveau mouvement a été lancé dans cet esprit. Il est encore dans son enfance mais il est significativement fort dans les industries les plus impor-

DEMANDEZ | ASK FOR THE POPULAR BEER. LA BIERE POPULAIRE. THE POPULAR BEER. MOLSOLN. Brassée à Montréal depuis 141 ANS. Brewed in Montreal since 141 YEARS.

LA COMMISSION DE REPARATION DU MASSACHUSETTS

Une commission spéciale instituée dans l'Etat de Massachusetts en 1926 pour faire enquête sur le fonctionnement de la loi de réparation des accidents du travail de l'Etat, a rejeté une proposition, à l'effet de créer une caisse exclusivement d'Etat gérée par une commission et d'interdire le domaine de la réparation à toutes les compagnies d'assurance. Le rapport était signé par quatre des commissaires; le cinquième préconisait la création d'une caisse dont l'Etat aurait le sol-disant monopole. Encore qu'ils se prononçaient contre le contrôle exclusif de l'Etat, le rapport de la majorité déclarait qu'il n'y a rien de théoriquement impraticable ou mauvais dans l'exclusion des compagnies d'assurance du champ de la réparation des accidents du travail. Ces dernières ne possèdent pas le monopole de l'assurance contre la réparation. Et le geste de l'Etat en assumant cette fonction n'aurait rien de répréhensible ou de mauvais. On ne gagnerait rien à appeler cette mesure un pas dans la voie du régime monopole. Et l'on gagnerait encore moins à taxer cette mesure d'inspiration socialiste. Une forme d'assurance en vertu de laquelle la loi retire pratiquement, sinon légalement aux employeurs les moyens de se pourvoir en droit commun, n'est pas une affaire purement privée. L'Etat peut très bien intervenir à ses citoyens ce qui est exigé d'eux."

LE BUREAU DE PLACEMENT EST UTILE A L'OUVRIER

Le bureau de placement gratuit du gouvernement provincial continue son oeuvre bienfaisante non seulement aux ouvriers mais encore aux employeurs. Les succès obtenus donnent raison au gouvernement qui a institué ces bureaux de placement gratuit et qui a fait disparaître une exploitation qui existait en matière avant leur établissement. Ce qui y ont recourus n'ont aucun frais à faire, ce qui est appréciable et une garantie de bonne foi. Cependant les patrons ne connaissent pas assez ce bureau de placement où ils devraient s'adresser pour toutes les vacances qui existent dans leurs établissements et qu'ils désirent remplir par des mains expérimentées. Le rapport qui suit en dit plus qu'on en pourrait dire et les chiffres cités ci-après sont intéressants: Au cours du mois d'octobre, il y a eu 2,191 applications ou demandes d'emploi par les ouvriers; 1,334 vacances ont été signalées; 1,373 ouvriers ont été référés aux vacances signalées au bureau et 1,250 ouvriers ont été placés. Pendant le même mois, 516 femmes ont fait application pour un emploi; 410 vacances ont été signalées; 362 femmes ont été référées aux vacances signalées et 309 ont été placées. Les statistiques pour le mois de septembre furent les suivantes: ouvriers applicants, 2,253; vacances signalées, 1,357; ouvriers référés, 1,473; ouvriers placés, 1,313. Femmes applicantes, 459; vacances signalées, 459; femmes référés, 401; femmes placées, 353. On remarquera que les demandes d'emploi sont de 5,449 et que les vacances signalées n'ont été que de 3,500 ce qui veut dire que le nombre des patrons qui s'adressent au bureau de placement pourrait être plus grand. Les chiffres qui précèdent prouvent que les ouvriers et ouvrières ont confiance qu'en s'adressant au bureau du gouvernement ils trouveront l'emploi après lequel ils attendent pour donner le nécessaire à leurs familles.—Le Canada.

PRETS CONSENTIS AUX TRAVAILLEURS

Une étude effectuée pour le compte du ministère du Travail des Etats-Unis et portant sur la nature de 4,000 prêts consentis à des travailleurs par des associations de crédit américaines (Credit unions) a révélé que c'était pour subvenir aux "dépenses de maladie" (y compris le traitement dentaire et les accouchements) que des prêts ont été plus fréquemment sollicités (37 pour cent des demandes des femmes et près de 19 pour cent des demandes des hommes). Le plus grand nombre de demandes de prêts formulées eussent été pour la nécessité de payer des factures de "charbon" acheté en gros (généralement afin d'éviter les dépenses et les désagréments de l'achat au détail). Viennent ensuite les dépenses familiales et les factures diverses concernant les dépenses ordinaires de ménage. Les quatre groupes ci-dessus mentionnés représentent 80 pour cent de tous les prêts consentis. Les 20 pour cent qui restent sont représentés par les prêts consentis pour l'acquisition, l'amélioration et la réparation des maisons; pour le placement, l'achat soit de titres, soit, en ce qui concerne certains petits détaillants, de stocks de marchandises; et pour l'instruction. Les demandes de prêts afférentes à cette dernière rubrique ont été relativement rares, 5 pour cent seulement des hommes ayant sollicité des prêts à cet effet.

THE HAND OF TIME

Ancient races have left behind many evidences of the period in which they reigned, and to man of today they prove of absorbing interest. And so it is through the ages. Men leave something which bespeak of their own particular era. You may find it in the city or in the country. In this province of ours lies a city which today shows excellent examples of early French occupation, and combined with modern thought create an atmosphere seldom to be found in other cities. We speak of Quebec, the Gibraltar of Canada, where, perched high on noble heights, it is gently washed by the Great St. Lawrence. You read of its beauties and its romance and historical interest, but let the Canadian Pacific Railway take you there and so feast personally on its offerings. For further information, please apply to F. C. Lydon, City Passenger Agent, 143 St. James St., phone HARbour 4211, or any Canadian Pacific Railway Agent.

PETROGLYPHE DECOUVERT EN COLOMBIE BRITANNIQUE

Après avoir échappé pendant plusieurs années à l'attention un pétroglphe ou rocher gravé vient d'être découvert par une femme indienne à

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.—Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at Building Trades Hall, 417 Ontario Street East. President, J. T. Foster, 747 Stuart Avenue. Corresponding Secretary, Jos. Pelletier, 3 Craig Street East. ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.—To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language).—The following organizations comprise Council: Typographical Union, No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union, No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 82; Bookbinders' Union, No. 41; Photo-Engravers' Union, No. 9; Storekeepers and Electrotypers' Union, No. 91; President, Thomas Black, Vice President, A. F. Riard, Recorder, J. Pelletier; Secretary, James Philip, Room 2, 218 St. James Street; Executive: G. Brundage, G. Vallières, J. Currie; Auditors: J. R. Moore, Jos. Patry, A. Query. TYPOGRAPHICAL UNION, No. 176.—Meets every first Saturday at No. 248 St. James Street. Thomas Black, President, 859 Wisconsin Ave. Outgoing: James Philip, Secretary-Treasurer, 248 St. James Street. Business hours: 9 a.m. to 5.30 p.m.; Saturday: 9 a.m. to 1 p.m. UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER, No. 145.—Assemblée le premier samedi du mois, salle des Cordonniers, 729a, rue Sainte-Catherine Est. Président, Joseph Gauthier, 721, rue Lafontaine; Secrétaire, A.-F. Riard, 439a, rue Brodeur; Sec.-financier et trésorier, Louis Gadoury, 2025, rue Duroie. UNION DES RELIEURS, Local 91.—Assemblée tous les 1er et 3e mercredis de chaque mois, à la salle de l'Union, 3 rue Craig Est, à 8 h. p.m. Président, J. A. Julien, 3, rue Craig Est. Secrétaire-financier, et agent d'affaires, Jos. Pelletier, 3 Craig Est, chambre 22-23; Téléphone: Lancauster 2724. LOGE SAINT-MARIE No 234 de la FRATERNITE DES WAGONNIERS DES VOTES FERRÉS DE L'UNION.—Assemblée les 1er et 3e vendredis de chaque mois, au No 417, rue Ontario Est. Président, L.-A. Beaudry, 1828 Desjardins; Secrétaire, Arthur Millard; Secrétaire-archiviste et correspondant, C. Miron, 1927, Fallum; Secrétaire-financier, R. E. Lamarche, 4665, Desjardins; Trésorier, A. Bertrand, 2345, Aylwin; guide, E. Deniger, 2600, Hochelaga; maître de cérémonies, Jos. Dufrault, 1558, Frontenac; Secrétaire, Beaudin, 2501, St-Jacques; Secrétaire, Asselin, 2057, Wolfe. Comité local de Protection: Louis Morin, président, 4055, Chabot; Secrétaire, J.-A. Dubert, 1278a, Chabot; Amherst 4112; L.-A. Beaudry, secrétaire, 1828, Desjardins; Chabot 4815a; G. Gauthier, 1067, Desjardins; Calumet 5150, sonnet 3; A. Neagle, 4412, Fallum; Amherst 5733; W. Lochal, 2404, Des Erables; Amherst 6025. Chaplain, une station du Canadian National située à 114 milles à l'est de Vancouver. L'archevêque du gouvernement qui l'a examinée l'a déclaré très beau et d'indéfectible origine préhistorique. Ce rocher gravé, logé au flanc d'une montagne près de la gare du C. N. R., mesure 20 pieds par 10. Personne n'a encore pu déchiffrer les hiéroglyphes qui le couvrent et qui sont très différents de ceux que l'on a déjà découverts sur la côte du Pacifique.

THOUGHTS THAT LINGER

"A city set upon a hill cannot be hid" is the old saying, yet the beauties of a city nestling in a valley will always linger. There is always a quaintness about a town whose streets go up and down hill, and where to crown it all flows a winding river. If the inhabitants of that city are hospitably inclined, added pleasure is given. Such may be said of Sherbrooke, whose beauties have their own particular appeal and reflect the general atmosphere of the Eastern Townships. If you have not visited the region do so now, and you will come back with a realization that it has been a holiday well spent. The Canadian Pacific Railway can give you a snappy run through scenery typical of Britain. For further particulars, please apply to F. C. Lydon, City Passenger Agent, 143 St. James St., phone HARbour 4211, or any Canadian Pacific Railway Ticket Agent.

REPARATION POUR LES PECHEURS DE LA N. E.

La Commission de réparation des accidents du travail de la Nouvelle-Ecosse a annoncé en septembre qu'elle serait appelée à créer un fonds d'un quart de million à l'intention des veuves et dépendants de pêcheurs de la province qui avaient perdu la vie en haute mer pendant l'année. Quatre schooners montés par 80 hommes à peu près se perdirent corps et biens le 24 août pendant une tempête, et sur ces 80 hommes, au moins 64 étaient des habitants de la Nouvelle-Ecosse qui avaient droit aux prestations de la caisse de réparation. L'année dernière, les 44 pêcheurs de la province qui se noyèrent en haute mer nécessitèrent une dépense de \$100,000.

BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL

MINARD'S "KING OF PAIN" LINIMENT. Warm the liniment, spread it on brown paper and cover the affected parts. It cures pain, relieves stiffness. The family medicine chest.

Gin Canadien Melchers Croix d'or LA BOISSON LA PLUS SAINE. (Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entropôt pendant des années. TROIS GRANDEURS DE FLACONS: Gros: 40 onces \$3.65 Moyens: 26 onces 2.55 Petits: 10 onces 1.10 Melchers Distillery Co., Limited MONTREAL

Le seul journal ouvrier
bilingue de la province de
Québec. La meilleure arme
entre les mains des travail-
leurs.

The Labor
World



Le Monde
Ouvrier

The only bilingual labor
paper in the Province of
Quebec. The most efficient
medium laborers have ever
had.

13th Year — No. 45

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1927 — MONTREAL — SATURDAY, NOVEMBER 5, 1927

PRICE: 5 CENTS

Workmen's Compensation

ARTICLE II.

(Being a translation from article in French of last week.)

Origin of Compensation and How It Operates in Canada.

It is evident that accidents multiply in proportion to the industrial development and to its machinery. The greater the number of workers, the faster run the machines, the greater also is the danger of accident. In the days when the owner worked alone, or with a few employees — nearly always the same gang — accidents were somewhat rare, and there was no feeling of need for a law fixing compensation for them, because owner and employee worked hand in glove together, and in case of accident the owner came very often to the aid of the injured as a fellow-worker himself, not being constrained by the law to do so. But other times, other manners. Industry has evolved into larger organizations, and with it all has come the need of law to replace or supplement the old personal touch in times of injury. So we arrive at the codification of compensation acts, difficult to initiate, and challenging the strictest attention and skill of legislators in all civilized countries.

From the report of the Investigation Commission, appointed in 1924 by the Quebec Government, we find the following which traces the progress of legislation and its effects upon the relations between the employer and employee:

"Before the legislator recognized the theory of industrial risk the workman had to stand usually all the damage of an accident. The employer could not be held responsible unless it were proven that he was at fault. It was the theory of 'delictuelle' responsibility through fault. The employer's contribution to the compensation for the workman was imposed upon him as a punishment and consequently humiliated him; therefore there was usually no compensation without a legal fight. Before the accident the employer and the employee could be good friends working together towards the success of the industry that gave them both a living; after the accident, the workman, realizing that he was the only loser, attempted, in some cases, to shift a part of responsibility upon the employer, feeling very often conscious that the accident was not his own fault.

This system—principally because of the intense development of machinery in industry—was the result of so many injustices that the courts attempted to correct its bad effects. It was in common law that the theory of contributory fault was first found and later that of professional or industrial risk. In some countries, this theory being accepted, care was taken to secure compensation in such a way as to do away with all occasion for legal conflict between the workman and the employer. In Germany, where the employer was called upon to contribute, but also the State, that is the entire community. The employer could include in his general expenses this new disbursement; the contribution paid by the employee had the advantage of interesting him in the prevention of accidents and the contribution of the State was an admission of that elementary social principle that damages caused by a labor accident—when there is no fault by either employer or employee—should be paid for not only by the employee and the employer interested but by society for the benefit of which industry exists.

In other countries—the theory of professional or industrial risk being accepted—it was left to the courts to decide what compensation should be paid. This system retained the element of humiliation for the employer and of aggressiveness for the employee that was found in the principle of 'delictuelle' responsibility. Little by little attempts were made to efface this element. In certain places a commission was simply appointed to administer the Act; in others the judiciary administration was provided with powers which made it a more conciliatory administration."

It is not out of place to recall that this legislation is still of recent date; it was only during the period between 1890 and 1910 that legislation was passed to replace the recourse under common law that had a workman, victim of an accident, by special laws making the employer responsible, whether there was negligence on his part or not. Germany was the first country to adopt a measure of this nature in 1884; Switzerland followed closely in 1887; Norway in 1897; France, Denmark and Italy in 1898; England in 1906 and finally all countries of Europe; the movement spread to the American continent so well that to-day forty-two of the States in our large Republic neighbor and all the Provinces of Canada with the exception of Prince Edward Island have adopted legislation more or less progressive; even Japan has placed in its Statutes a law of this nature; this means that this legislation, unknown in 1880, has become universal.

These laws can be divided into three groups: (a) the system of collective responsibility by groups of industry based upon a monopolistic State insurance; (b) the competitive system based upon State insurance, mutual societies and stock companies; finally (c) the system based upon individual employer's responsibility.

Two well defined schools of opinion can also be registered for the settlement of cases, one based upon the operation or working of the Act by an independent Commission or a branch of the Department of Labor, from which there is no appeal; the other is that of exclusive judiciary administration, with appeal to tribunals higher up until the Privy Council is reached.

In Canada, the question of compensation for labor accidents is within the provincial sphere. As long as this system exists there is danger of diversity not only in its application and its operation but equally in its fundamental principles and in the amounts of indemnities paid to injured workers and their dependents, a state of things likely to create uneasiness and discontent unless there is uniformity of laws. It is, moreover, what the inquiry of the National Industrial Commission in 1920 found and in its report recommended the holding of an Interprovincial Conference in order to study the important subject of uniformity of labor laws, Workmen's Compensation being one of them.

The federal government, recognizing the soundness of this recommendation, asked the various provincial governments to take part in a conference of this kind. It was held in Ottawa in April 1921. The Quebec Government was represented by Louis Guyon, deputy minister of Labor; the employers of the province, by John Lowe, of the Montreal Cottons, Limited, of Valleyfield; and the workmen, by Gus. Franq, chairman of the Quebec Executive of the Trades and Labor Congress of Canada.

Concerning the compensation for workmen injured in labor accidents, the Conference adopted the following principles as a base of uniformity:

1. That all Provinces adopt the idea of exclusive State insurance to be administered by a Board.
2. That all workmen, not specially exempted under the Act, who work in an industry which comes within the scope of the Act, shall be under the Act, regardless of the amount of their remuneration.
3. That all employees of Provincial Governments and of Municipalities, including Police and Firemen, be included within the scope of the Act.
4. That the scope of Compensation Acts be extended as far as practicable to include all industries.
5. That in all Provinces contributions to the accident fund shall be borne exclusively by the employer.
6. That all medical, surgical and hospital attention be supplied in cases of injury or industrial diseases.
7. That in every Province there should be a time limit within which claims for compensation should be filed.
8. That except in special cases payment of compensation shall be made periodically direct to the claimant by the Board.
9. That injuries due to disease or accident arising out of and in the course of employment should be considered as coming within the scope of the Act.
10. That the cost of administration of Workmen's Compensation in each Province be borne by the Government of that Province.
11. That rules and regulations for prevention of accidents be made by the Board in each Province, and safety committees composed of employers and employees established in the various places of employment, and further that first aid appliances be installed at the various plants; all the foregoing to be under the direction of the Board.
12. Where under any Compensation Act, the employer has the right to bring his employees under the Act by election, the employees should have the same right where a majority so decide.
13. That in cases of death or injury all Provinces should adopt a uniform scale of compensation.

Six Provinces in Canada—New Brunswick, Nova Scotia, Ontario, Manitoba, Alberta and British Columbia—practically adopted these recommendations and carried them out; there remain only Prince Edward Island, Saskatchewan and Quebec as exceptions. As far as Saskatchewan and Prince Edward Island are concerned it does not matter a great deal as these provinces are not industrial ones but Quebec is one of if not the most industrial province in the Dominion.

In the provinces which adopted the recommendations of the Inter-

Honorable James Alexander Robb

Minister of Finance. A Very Popular Budget Maker.

By BERNARD ROSE

When the Right Honorable William Lyon McKenzie King, decided to appoint to the portfolio of finance, the Honorable James Alexander Robb, he felt that not only had Mr. Robb demonstrated that he was eminently qualified but would in every way, prove a worthy successor of his illustrious predecessor in the person of the Honorable Mr. Fielding. During the period that Mr. Fielding held office, it was the practice for supporters of the Liberal party to speak of the "Fielding Budgets." Although Mr. Robb has held office as Minister of Finance for a comparatively short period, the "Robb Budget" has become familiar to the people of the Dominion.

Mr. Robb, with characteristic Scotch caution and shrewdness, introduces budgets that even the most brilliant critic of the Opposition finds it difficult to criticize. Their effect upon the electorate, made it certain that the Government of which he was a member would get a great deal of support.

Mr. Robb sensed public opinion sufficiently to appreciate the desire of the population for a reduction in taxation. In a very skillful way, he reduced the import on items that affected the largest number. The result of this was that almost every second person one met, was pleased and expressed his approval in a most emphatic way. Needless to say, the Government was every bit as pleased, since it felt that public approval meant a continuance in office.

Mr. Robb has served a lengthy apprenticeship. He is very quiet in manner, extremely modest, but nevertheless, once he has made up his mind to follow a certain course, very difficult to influence. He takes his time, and reasons matters out, so that his conclusions are well founded and can meet any attack made. He is a great admirer of the Prime Minister and his liking for his leader, is very fully reciprocated.

"Billy" King and "Jim" Robb are bosom friends. When at one time, the prospects of the Liberal party were precarious, no one was more optimistic and determined to stand by the leader of the party, than Mr. Robb. Mr. Robb is in the happy position of the office always seeking the man.

He was born in the district he represents, on August 10, 1859. His parents were both Scotch. He thus started life with a sound inheritance, and all the

excellent qualities and characteristics, that distinguish those of Scotch birth and descent from other nationalities. Go where you will in any part of the world, you will find that the most successful men in the community, bear Scotch names, or were born in the land of the heather or can claim it as their ancestral home.

Mr. Robb is a compound of all that is best in the Scotch race. He can tell a story against his own people and enjoy it as much as those to whom he relates it. He is very approachable and makes one feel that he has known him for a long time. He listens very patiently, to what one has to say, but has a decided objection to having his time which he regards as his country's being wasted. There is always a glint of humour lurking in the fine eyes with which he looks at one. He is a very practical man, and thus, not easily imposed upon. He was educated at the District School and Huntingdon Academy. The latter institution has turned out quite a number of men who have won fame. "Jim" Robb is known in and around Chateaugay and Huntingdon by every man, woman and child. He is seldom referred to other than as "Jim" Robb. In 1906, he was elected as Mayor of Valleyfield, which office he held for four years. His popularity was such, that his friends insisted that he become a candidate for Parliament. He was first elected to the House of Commons in 1907. He was re-elected at each successive election. That he possesses tact, is evidenced by the fact of his election as Chief Opposition Whip at the opening of the first session of the 13th Parliament. The position of Chief Whip, is by no means an enviable one. One must be diplomatic, patient, and prepared to be criticized and even occasionally denounced. Mr. Robb is never flurried, nor does he lose his temper no matter how grave the provocation.

When the first King Government was formed, he was appointed Minister of Trade and Commerce. He certainly made a success of this Department during the period of his incumbency. When it was found advisable to place the Department of Immigration in charge of a Minister in whom the House would have confidence, and who could be relied upon to do his utmost to administer it in a manner that would allay dissatisfaction, Mr. Robb was chosen. One of his first acts was to associate with himself as Deputy Minister, a gentleman for whom he has a

high regard, and who had previously been attached to the Department of Trade and Commerce. Being a business man, Mr. Robb felt that he could hardly make a better choice for the position of Deputy Minister, than by selecting one who like himself, has devoted the best years of his life to business and would be able to meet each situation at it arose and help in preparing a policy to which the Department could adhere. Hence, the naming of Mr. W. J. Egan, as Deputy Minister.

When the Honorable Mr. Fielding, as a result of the intense strain under which he labored, became seriously indisposed, Mr. Robb was asked to divide his time between the Department of Immigration and Finance. He became Acting Minister of Finance on September 5, 1925. When Mr. Fielding resigned, Mr. Robb was appointed his successor.

When the Government went to the country last year, two of the important planks in its platform, were that of the right of the Prime Minister to ask for a dissolution and the Robb budget. Of the two, the Robb budget made the strongest appeal. It was very favourably commented upon, and the impression generally prevailed, that it would be the means of returning the Liberal party to office. The result exceeded even the sanguine expectations of the most optimistic member of the Liberal party. Mr. Robb received the very warm congratulations of his colleagues and the followers of the Liberal party. He had foreseen that the public wanted a reduction in connection with certain taxes and he had no hesitation in meeting their wishes. They responded in a manner, that amply repaid him for the trouble he took, in preparing a budget which is regarded as having made history.

Mr. Robb is one of the most popular Finance Ministers that sat in Parliament, and his popularity is bound to increase, since he has demonstrated, that he knows how to make ends meet without in anyway, increasing the burden of taxation, but on the contrary after making provision for all national needs, reduce taxation, thus leaving the taxpayers a little more to spend, which cannot but have the effect, of not only enhancing the reputation of the Minister of Finance, but helping the party of which he has been so staunch and devoted a follower throughout the whole of his public career.

As the Worker sees his World

Summary and Digest of Important Events of the Week, Here and Abroad.

—Big strike of German lignite miners is settled by agreement of employers to grant wage increase.

—New York City police and firemen ask for eight-hour working day at hearing by Board of Aldermen committee.

—Smoke is one of the greatest enemies to health, declared the American Public Health Association in calling upon state and municipal authorities to abate the smoke nuisance. Smoke produces serious effects upon health by intercepting the vitalizing rays of the sun through its constant inhalation it was said.

—The "real wage" of industrial workers, representing the purchasing power of the average wage earner's weekly pay, is more than a third greater than in 1914, according to figures based on a survey made public by the National Industries Conference Board an employers' organization.

—George Remus, former bootleg king, gets access to files of Department of Justice in defending himself for murdering his wife; Labor, organ of Railroad Brotherhoods points out contrast between action of department and its refusal to grant a similar favor to Sacco and Vanzetti, executed Massachusetts radicals.

—General Motors Corporation reports new earnings available for dividends and surplus in the first nine months of 1927 not only greater than those of any previous months but also greater than those of any full calendar year in its history.

—Tipping by passenger has saved the Pullman Company at least \$150,000,000 in salaries to its porters since 1867, Brotherhood of Sleeping Car Porters contends in brief filed with Interstate Commerce Commission.

—Total of 20,991,333 motor vehicles registered in United States in first half of 1927, representing an increase of 1,374,578, or 7 per cent over the registration during the same period last year, United States Department of Agriculture reports.

—United States Bureau of Labor Statistics reports employment for August was virtually unchanged as compared with July, but was less by 4.3 per cent than in March, the highest level of the year. Compared with August 1926, it showed a decrease of 3.6 per cent.

—Wage increases for employees on the Welland ship canal are announced by Minister of Labor Heenan. The award is retroactive from August 1.

Are Parents People?

(Published by arrangement with Canadian Social Hygiene Council.)

ARTICLE VII.

THE SIX QUESTIONS

1. Does the present-day parent compare favorably or unfavorably with the parent of past generations?
2. To what extent can parents be blamed for juvenile delinquency? and in what respects?
3. Can a parent, by controlling environment and companionship, mould the character of the child as desired?
4. Do you believe in the principle of parent education? If so, what should it include?
5. At what age do you think parent education should start? Should it be before or after marriage?
6. Do you think the inclusion of health as a major topic in a parent education scheme might do much to increase the physical well-being of the country?

By SIR ROBERT FALCONER

President, University of Toronto

I do not know enough about conditions to give any answers that would be worth consideration. The chief question I ask myself is, if you are to educate the parents who is to do the educating? I should like to have been educated myself, but I never saw the person whom I would be quite willing to accept as my teacher.

The last question I quite agree with and I believe that the more we can instruct parents as to conditions of health the better. Of course, I also agree with the idea that parents might be given certain very simple principles in the matter of general education but they have to be imparted by an extraordinary type of person.

By HON. L. A. DAVID

Provincial Secretary, Province of Quebec

As far as the matter of parent moulding the character of the child by controlling environment and companionship is concerned, I believe this can be done to a certain extent. I am also a firm believer in the principle of parent education, but the question of what it should include he considers a very wide one. "General hygiene", however, sounds suitable.

Parent education should start before marriage, but the exact age depends on the mentality of the individual child. Health should undoubtedly be one of the major topics in a parent education scheme.

Bill Green, Labor Engineer

Bill Green must have been a good miner when he worked in the mines. He is the kind of man that would be good at whatever job he tackled. He was a good legislator in Ohio. He was a good secretary-treasurer of the United Mine Workers.

He has now been the chief engineer of labor's forces for nearly three years. Those who saw him perform through the Los Angeles convention say he earned every bit of praise that could be given him. He was engineer, general, counsellor and guide.

And as a presiding officer he manifested a kindness, a tact and tolerance that left respect everywhere and rancor nowhere. SOME MAN, this president of the American Federation of Labor.

"DIGNIFIED AND STATELY"

WISDOM

No matter in what part of the world, great interest is taken in the city where the seat of government holds sway. There may be more delightful towns and cities whose beauty attracts the eyes, yet, in spite of it all they are in the background when it comes to the capital. Ottawa, where the Dominion Government sits, is nevertheless one of the beautiful cities of Canada, being the premier attraction in the valley of its name. There one may find fine municipal buildings, broad clean streets and an atmosphere of dignity and quiet charm rarely to be found in many capitals of other countries. The Canadian Pacific Railway have an excellent train service between Montreal and Ottawa, and for full information as to rates, etc., just give a call to F. C. Lydon, City Passenger Agent, 143 St. James St., phone HARBOUR 4211, or any Canadian Pacific Ry Ticket Agent.

UNEMPLOYMENT RISE IN STATE REPORTED

Cities and towns throughout this state face general unemployment, according to delegates to the annual conference of the State Association of Child Welfare Boards.

Increased appropriations will be needed to take care of this winter's welfare work, the delegates said. These conclusions are based on investigations into the needs of children.

—Union of Postal Clerks persuades Communications Minister of Poland to change regulations so that married women may be employed in the Polish postal and telegraphic service.

Give me the money that has been spent in war, and I will clothe every man, woman and child in an attire of which kings and queens would be proud. I will build a schoolhouse in every valley over the whole earth. I will crown every hillside with a place of worship consecrated to the gospel of peace.—Charles Sumner.

THE HUB OF NEW ENGLAND

When one is brought before such names as Benjamin Franklin, Longfellow, Lowell, Holmes, Prescott, Channing, Emerson, Hawthorne, one's thoughts immediately fly to the New England district and there we find the brain in Boston. The most illustrious of its wonderful suburbs, through its Harvard University, is Cambridge, three of four miles off, a place of over 100,000 inhabitants, where "Washington's Elm" is pointed out near the homes of Longfellow and Lowell. Within easy reach lie towns of distinguished memory, such as Salem and Concord. To reach Boston is quite an easy matter, one which entails no trouble, and added to which is the pleasure of comfortable travel. Such can be offered by the Canadian Pacific Railway whose service is at your disposal.

For further particulars, apply to F. C. Lydon, City Passenger Agent, 143 St. James St., phone HARBOUR 4211, or any Canadian Pacific Ry Ticket agent.

—Labor party wins 59 seats, a gain of 27 seats, in Norwegian elections, while Conservatives and Liberals suffer big losses.



Sales Tax Should Be Repealed

Trades and Labor Council so decided at their meeting. — Delegation appointed to confer with deputy-minister of Labor about boiler explosions. — Elevated railways an obsolete system. — No extension of aldermanic term of office.

The sales tax was the subject of a lively debate at the meeting of the Montreal Trades and Labor Council, held Thursday night, under the chairmanship of President Foster; in spite of the torrential rain quite a large number of delegates were present.

It appears that the sales tax is imposed upon journeymen tailors who are working under contract for custom tailors while their employer who is really the man in business escapes it. The discussion rambled all along various instances where the sales tax is more of a burden to the workingman in general than anything else and it was the consensus of opinion that it should be abolished. A resolution to that effect was adopted.

A letter from Mr. Louis Guyon, the deputy-minister of Labor for Quebec, created quite a lively debate. This communication stated that he had noted the criticism of Hon. Antonin Gailpeault, the minister, and the Department of Labor in general at the previous meeting of the Council, he suggested that a committee of five be named to confer with him and others in the Department and that everything could be thrashed out concerning the recent boiler explosions and any other matter pertaining to his Department. Some delegates did not quite appreciate the fact that the Council should appoint a delegation to confer with the deputy-minister of Labor, what they wanted was a reply from the minister himself and not from his deputy.

Vice President Racette was of the opinion that the suggestion of the deputy-minister was a good and fair one, and he moved that it be accepted and a committee appointed. He was supported in his views by President Foster and several other delegates; but Delegate Grifard presented an amendment to the effect that Mr. Guyon's letter be laid on the table until Mr. Gailpeault's reply had been received.

The motion was adopted by a large majority and President Foster appointed as this special committee Delegates Racette, Alphéus Mathieu, Hamelin, Coyle and Jos. Pelletier.

The Executive Committee presented a very interesting report dealing with three different subjects, as follows:

Clause 1. The Ladies Auxiliary of the Machinists' Union seeks affiliation with the Trades Council. As there is nothing in the constitution covering such request, the Committee suggested that the Ladies Auxiliary be invited to send a delegation to attend the next meeting of said com-

mittee where the whole matter could be discussed, this was approved by the delegates.

Clause 2. The Committee had under discussion the question of traffic congestion, particularly the means of transportation, it came to their knowledge that certain municipal officials were advocating a system of elevated tramways as a means of providing relief. The Committee is of the opinion that such a system is an obsolete method and that more modern conveniences should be adopted; it was decided that the Trades Council place itself on record as being opposed to elevated railways in Montreal and that the proper authorities be notified accordingly.

Clause 3. — A certain number of aldermen having expressed the opinion that the Legislature of Quebec be requested to amend the city charter to extend their term of office from two to four years. The Committee is of the opinion that the citizens of Montreal have expressed their views on that question in an emphatic manner when they adopted Schedule B at the last referendum a few years ago, and that consequently the Trades Council should oppose any such move. The recommendation of the Committee was adopted after a lively debate.

Other matters of routine were transacted and the meeting adjourned at about 11 P.M.

BRITISH UNIONISTS HAVE HEAVY BURDEN

The British Labor Party faces a gigantic task in the campaign to have each trade union member "contract in"—that is, individually agree that he will pay the levy, or assessment of the Labor Party.

Under the old law a trade union, by a majority vote, could approve the Labor Party levy. If any member opposed such action, he could "contract out" by notifying the proper government official and he would be exempt from any penalty inflicted by the union on those who refuse to pay the assessment. Less than 100,000 members annually took advantage of this law.

Under the recent anti-trade union law jammed through Parliament by the Conservative government, the "contracting out" has been changed to "contracting in." Now every trade unionist must sign an individual declaration to the government officials that he desires to pay the political levy. No other political party is subjected to this handicap.

LE SUFRAGE FEMININ

(Suite de la première page)

aimons à connaître le sentiment, mais leur voix ne nous arrive pas, et leur bon vouloir est neutralisée par l'incompréhension des autres....

Le droit de suffrage implique celui d'éligibilité à la Chambre et au sénat. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Quand elle était sous clef les femmes en avaient pris leur parti et sur le rude poussé du temps, elles subissaient leur sort. Maintenant que roulé sur ses gonds, y entre qui veut. Qu'on ne prenne pas la mouche. Qu'on ne se laisse pas aller à des suggestions de leur sort, des "contentes" et qui portent allègrement un joug d'or. Suggestionnées par des personnages occultes, elles se diront fières de n'être pas des personnes, de n'avoir plus la disposition d'elles-mêmes puisqu'elles se sont données corps et âme à leur mari. On peut toujours renoncer à ses droits, mais les lachetés de ces âmes veules ne sauraient engager celles qui tiennent à affirmer leur personnalité, pour quelques-unes que la faim tient attachées à la niche, no sacrifications pas celles qui réclament leur place au soleil et qui veulent penser par elles-mêmes.

Quelqu'un de bien intentionné proposait un référendum pour connaître la volonté du peuple, concernant les nouvelles attributions que les femmes s'arrogent. Quelles libertés a-t-on jamais obtenu par ce moyen? A chaque fois que les femmes députées sauvent le principe, mais n'empêchent pas les hommes de gouverner. Les femmes parvenues au pouvoir ne seront pas dangereuses avant longtemps, car la majorité masculine stérilisera l'action féminine. Les plus redoutables sont celles qui se jettent d'un côté ou de l'autre de la balance et peuvent faire pencher le plateau du mauvais côté c'est-à-dire de celui contraire à leurs projets.

Ottawa n'est plus le maître de cette force qu'il a déchaînée. L'obligation s'impose à lui, implacable et rigoureuse, d'être logique avec son œuvre, d'en subir les conséquences sans récriminations, sans finasseries. A qui sert de jouer sur les mots, d'inventer des sophismes, de tendre des chevaux en quatre, d'ergoter indéfiniment, pour échapper à des conclusions qui s'imposent.

D'ailleurs, que ce soit des hommes ou des femmes qui siègent au sénat, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Encore une fois, ce n'est pas nécessaire d'être une personne qualifiée ou qualifiée, ou d'avoir des aptitudes extraordinaires pour occuper ce poste honorifique, qui consiste à toujours être de l'avis des gros bonnets et des non moins grosses têtes, qui pensent dans la pièce d'à côté. Du moins ce qu'elle vaut.

JULIEN SAINT-MICHEL.

Un souvenir est peut-être sur terre plus vrai que le bonheur.—Musset.

CO-OPERATION is PROGRESS

Le Monde Ouvrier-The Labor World

Rédigé en collaboration The Official Bilingual Mouthpiece of the Province of Quebec Organized Workers Member of the International Labor Press



Le porte-parole des ouvriers organisés de la Province de Québec Membre de la Presse Internationale Ouvrière d'Amérique GASTON FRANCO Secrétaire de la Rédaction Secretary, Editorial Department

AT THE PLAYHOUSES

AT LOEWS

"Spring Fever" William Haines new starring vehicle is one one long long laugh. The vanderbilt bill will include next week: A Tiny rone, with a cast of ten tiny singers and dancers. Again grange the unusual songstress, assisted by her brother Charles, and Tito de Flore, will be seen in a review of popular song numbers. "An Artists' Treat" is the title of the musical skit presented by Jack Donnelly and Company. Arthur Lloyd, the humorous card index, offers a comedy card manipulating act, and Gaultiers Phonograph does will open the bill in record cantabile intelligence. The extra added act will be Charles and Amy Stambek two entertainers of merit. Edmund Sanborn and his Symphonists will again be seen upon the stage offering as their overture, "Memories of 1919."

AT THE CAPITOL

The stage attractions next week will feature Hubert Raddick, the famous basso. Mlle. de Lena, premiere danseuse, will be seen in a new repêchoreau routine. The Bennett Twins, harmony entertainers, and Foster and Hockett and another team of popular entertainers. John Rose, an eccentric dancer, has some novelties in dance. In honor of Armistice Day, there will be a special spectacular feature by the Capitollans entitled "At Dawn in Flanders Field," with Allan Murray as master of ceremonies. The feature film will be "Rose of the Golden West" with Mary Astor and Gilbert Roland.

AT THE PALACE

"The Fair Co-Ed" with Marlon Davies. The story opens with Marlon deciding she will not go to school at Bingham because the dean has issued a ban against student automobiles. When Johnny Mack Brown appears to her door peddling books to help to defray his school expenses, Marlon changes her mind and starts for the very school she had had made her mind never to attend.

AT THE IMPERIAL

The Imperial Theatre will present starting Sunday afternoon, Marty Dupree and her musical Polles. The Delroy Sisters, singing violinists, play the violin exceptionally well, and are master of harmony singing. Miss Barbara McArchie presents "Zaza," vanderbilt's most intelligent chimpanzee. "The Four Nuts" is said to be the greatest college play ever put on the screen.

The Business Firms advertising in this Paper are friendly toward the Workers of Montreal. "The Labor World" therefore advises its Readers to patronize them and request their Friends to do likewise. A number of leading firms whose names do not appear in this list are friendly to Labor and have shown their sympathy in a practical way.

Buy Union Stamped Shoes

We ask all members of organized labor to purchase shoes bearing our Union Stamp on the sole, inner-sole or lining of the shoe. We ask you not to buy any shoes unless you actually see this Union Stamp.

Boot & Shoe Workers' Union

Affiliated with the American Federation of Labor 246 SUMMER STREET, BOSTON, MASS. CHARLES L. BAINE General Secretary-Treasurer COLLIS LOVELLY General President

HALLS TO LET For Labor Meetings Apply to JOS. LAURIER 415 Ontario East Tel. Walnut 5070W. Tel. East 3578

Our Leading Amusement Places Dans nos Théâtres

The GURNEY MASSEY COMPANY, LIMITED

Office and Warehouse 96 PRINCIPAL STREET ST-LAURENT DE MONTREAL

THE GURNEY Foundry Company, Ltd.

Stove Works: ST-LAURENT DE MONTREAL

DOMINION BRIDGE CO. Limited

Head Office & Works at LACHINE, P. Q. Branch Works: TORONTO, OTTAWA, WINNIPEG

LAURIN, LEITCH & CO. Ltd.

600 UNION AVENUE Engineers & Contractors WATER WORKS, SEWERS BRIDGES, ETC.

HOWARD SMITH PAPER MILLS, LIMITED

Makers in Canada of High Grade Papers Head Office 138 McGill Street MONTREAL

SCOTCH WOOLLEN TAILORS

J. L. VERVAES, Successor Special Blue Overcoats made to measure \$25.00 851 St. Catherine Street East (near Maisonneuve) Tel. Chérier 2434

The Thompson and Norris Company of Canada, Ltd.

CORRUGATED PAPER AND SHIPPING CASES 2195 Masson St., MONTREAL, Que. MONTREAL

EDWIN C. FORD

142 St. Catherine Street West L.A. 0810 MONTREAL

BUTTONS & BADGES

Manufacturer of the Buttons for the Tramway Employees' Union. Also PHOTOGRAPHY STUDIO AND COMMERCIAL WORK

E. DUSSAULT CONTRACTOR

Metal Lathing, Light Iron Furring, Suspended Ceilings, Cornice Work, Wall Furring, Partitions & Metal Beads. 5211 Bordeaux St., Montreal

GO TO KARRYS for healthy recreation

FINEST EQUIPMENT for ENGLISH BILLIARDS Karrys Bowling Alleys are the best in Montreal. DUCK PINS—15c. A STRING 30 ALLKYS AT 292 ST. CATHERINE ST. WEST 22 ALLEYS AT 1242 PEEL ST.

SIMMONS, LIMITED

Bedding Specialists 400 St. Ambrose Street MONTREAL

WASTE PAPER KANDER PAPER STOCK Co. Limited

General Offices: 300 McCord Street

P. LYALL & SONS CONSTRUCTION CO., LIMITED

General Contractors. 701 Transportation Bldg., Montreal William Lyall, Pres. & Man. Director

George J. Butler

Undertaker and Embalmer MORTUARY PARLORS AMBULANCE Formerly Manager Hatpin & Vincent 4321 ST. DENIS — BELAIR 0307

Wear SPRING-STEP Rubber Heels

DUAL SERVICE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONS. Power Building, 83 Craig Street West Main 4040 605 St. Catherine and Mountain Streets Uptown 0500-0501 1407 St. Denis St., near St. Catherine St. East 2935 2575 St. Catherine East, near Lasalle Clairval 1850 4507 Papineau Avenue, near Mt. Royal Amherst 6803 4062 St. Denis Street, near Dulth St. Belair 7378 5145 Park Ave., near Laurier, Bel. 7359 5622 Sherbrooke W., N.D.Q. Wal. 0100 4150 Wellington, Verdun. York 1850

A GREAT CANADIAN INDUSTRY

Operating 11 mills Employing 7,500 people DOMINION TEXTILE CO. LIMITED Montreal

Steel Products of Every Description

From ore to finished product—all within the Empire. BRITISH EMPIRE STEEL Corporation, Ltd. Canada Cement Building, Montreal

Canadian Car & Foundry Co. Limited

Passenger, Freight and General Service Cars for Steam and Electric Railways. 307 Craig Street W., Montreal

THE THOS. DAVIDSON Manufacturing Co., Limited

Established 1860 Manufacturers of Premier Quality Enamelled & Sheet Metal Wares MONTREAL Toronto Winnipeg Vancouver

LAPORTE, MARTIN LIMITEE

EPICIERS EN GROS 584, rue Saint-Paul Ouest Tel. MAIN 3766 MONTREAL

Wires and Cables—Telephone Apparatus Fire Alarm and Police Signalling Systems—Radio Transmitting and Receiving Equipment

Made in Canada by Northern Electric Company Limited Plant and General Offices MONTREAL, P. Q.

SOUTHERN CANADA POWER CO., LTD.

CORISTINE BUILDING MONTREAL

USMC

United Shoe Machinery Co. OF CANADA, LIMITED MONTREAL TORONTO, KITCHENER, QUEBEC

CANADIAN EXPLOSIVES LIMITED

3rd Floor Canada Cement Co. Bldg. MANUFACTURERS OF Explosives & Accessories

IMPERIAL OIL LIMITED

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian workers, at our six modern Refineries, one of which is located at Montreal East.

Capitol Entertainment

More than a Theatre A National Institution

ALWAYS SOMETHING GOOD

at LOEW'S The Union-Right Through Million Dollar Playhouse

PALACE

St. Catherine W., opposite Victoria St. Le plus beau théâtre de la ville Toujours un beau programme Vues de premier choix Titres en français et en anglais The most beautiful theatre in town Always a good programme First Class Pictures

ORPHEUM THEATRE

Home of High Class Stock Phone: Plateau 2141-2142 Next week the Orpheum Players present "THE MONSTER" Dramatic Comedy by Crane Wilbur The Sensational Stage Success

GAYETY THEATRE

Starting Sunday night "PRETTY BABIES" With Mildred Cozierre TEL. LANCASTER 0016

The MIDWAY Theatre

Corner of St. Lawrence and St. Catherine Always a good show Popular prices Continuous performance from 10 a.m. to 11 p.m. Thomas Musgrave at the Organ

THEATRE ELECTRA

570 St. Catherine St. East (near Amherst) CONTINUOUS PERFORMANCE 1 P.M. TO 11 P.M. DAILY High Class Photo-plays Matinée: 10 and 15 cents Evenings: 15 and 25 cents Sundays and Holidays: 25 cents

IMPERIAL THEATRE

Keith's high class vaudeville and pictures of the usual high class NO CHANGE IN PRICES

Always a Good Double Bill of FIRST RUN PICTURES at the

STRAND WILLIAM ECKSTEIN at the PIANO

THEATRE ST-DENIS

DRAME ET VUES Matinée: 25 et 35 cents. Soirée: 25, 35 et 60 cents. Saison d'été température toujours 60°

Lancaster 5513

THEATRE FRANÇAIS 27, rue Sainte-Catherine Est CINEMA et VAUDEVILLE PRIX D'ADMISSION: Matinée: 10 et 15 cents Soirée et Dimanche: 15 et 25 cents.

DOMINION THEATRE

PAPINEAU and MOUNT ROYAL HIGH CLASS PICTURES and VAUDEVILLE Always a Good Show For Less Admission Than Others OPEN DAILY FROM 1 P.M. to 11 P.M.

de la vraie Bière!

DOW

Old Stock Ale

Mûrie à point



Prime par la Force et par la Qualité